



Maison des associations
16 Place Zarautz
25300 PONTARLIER
Tél. 03 81 46 59 56

Ecole d'escalade jeunes

Responsable : JEANNOT Gérard
Tél 0672067956
gege.jeannot@gmail.com

Vous êtes âgé(e) d'au moins 10 ans,
Vous êtes intéressé(e) par l'escalade,

Voici ce que le Club Alpin Français du Haut-Doubs vous propose :

- Durant les beaux jours, de septembre à la Toussaint et de mai à fin juin :



Début le deuxième mercredi après la rentrée.
Pratique en extérieur sur le site de la Fauconnière,
encadrée par un moniteur professionnel,
le mercredi après-midi de 13h30 à 16h30.

- Durant la saison hivernale, de la Toussaint à Pâques :



Pratique en intérieur sur un mur d'escalade artificiel
au gymnase du collège Lucie Aubrac de Doubs
encadrée par des bénévoles du club.
Un soir par semaine (mardi ou jeudi à préciser) 18h30 à
20h30 selon disponibilité des bénévoles.

- Toute la saison :

Salle de bloc
2 PHASES

- 1 : Phase d'initiation avec encadrement.
- 2 : Après validation de l'encadrement sur votre autonomie,
possibilité de profiter des créneaux des adultes ainsi
que le vendredi soir de 18h à 19h30.



- Possibilité de faire des sorties :
 - sur d'autres sites que la Fauconnière,
 - avec les autres membres du Caf Haut-Doubs.

- Prêt de matériel si besoin

harnais	45 €
casque	40 €
3 mousquetons à vis	25 €
1 descendeur	10 €
longe	15 €
Cordelette	5 €

- matériel confié en début de saison moyennant un chèque de caution correspondant à l'équipement emprunté, à rendre impérativement en fin de saison (fin juin).

Il vous suffit de :

- Faire un essai si vous le souhaitez (carte découverte à souscrire 5€).
- Vous inscrire au club et à l'école d'escalade, documents nécessaires :
 1. Adhésion au Club Alpin Français.

Les inscriptions se font uniquement au local du club, le mercredi 5 septembre et les vendredi soir de 18h30 à 19h30 . Pas d'inscription sur site d'escalade.

Pas d'encadrement à l'escalade sans inscription.

2. Fiche d'inscription et autorisation parentale obligatoire (pour la pratique d'activités, transports et hospitalisation),
3. Un chèque d'un montant de 80€ (et de 40 € pour le 2ème enfant par famille inscrit) libellé à l'ordre du CAF Haut-Doubs pour la cotisation à l'école d'escalade.
4. Certificat médicale obligatoire de non contre-indication au sport de montagne, valable 3 ans.
5. Se renseigner auprès de votre assurance sur le rapatriement de l'enfant à l'étranger (SUISSE), possibilité de prendre une extension d'assurance avec la licence.